

Bulletin d'histoire politique

Les enjeux de la coopération universitaire franco-québécoise

Samy Mesli, Nicole Dufrene, Roberto Gauthier, Benjamin Latouche and Antoine Khater



Volume 14, Number 2, Winter 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054451ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054451ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Mesli, S., Dufrene, N., Gauthier, R., Latouche, B. & Khater, A. (2006). Les enjeux de la coopération universitaire franco-québécoise. *Bulletin d'histoire politique*, 14(2), 269–275. <https://doi.org/10.7202/1054451ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les enjeux de la coopération universitaire franco-qubécoise

SAMY MESLI (UQAM – PARIS 8), NICOLE DUFRENE (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE), ROBERTO GAUTHIER (UQAC), BENJAMIN LATOUCHE (UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – UNIVERSITÉ DE CAEN), ANTOINE KHATER (MAE)

Dans le cadre du 73^e congrès de l'ACFAS, organisé en mai 2005 à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), s'est tenu le colloque *Enjeux et bienfaits d'une formation à l'international : l'exemple de la coopération universitaire franco-qubécoise*. Cette rencontre, soutenue par la Chaire Hector-Fabre, a rassemblé une quarantaine de participants, acteurs de la coopération ; des représentants des universités et des organismes de coopération, professeurs, chercheurs et étudiants ont débattu l'intérêt et les enjeux de la mobilité universitaire¹. Cet article résume les principaux thèmes abordés lors de ces discussions et présente les tendances actuelles de la coopération franco-qubécoise.

UNE COOPÉRATION DYNAMIQUE

Il convient tout d'abord de rappeler que la coopération a débuté dans les années 1960 ; au printemps dernier, un colloque international était organisé à l'UQAM pour célébrer les 40 ans de la doctrine de la Gérin-Lajoie. Il est bien de rappeler que le 27 février 1965, le ministre de l'Éducation signait une entente de coopération dans le domaine de l'éducation avec la France, premier accord international conclu par le Québec. Une active politique d'échanges, massivement financée par les gouvernements, voit le jour et se poursuit tout au long des années 1970 : 200 instituteurs sont échangés chaque année et partent enseigner dans l'autre pays, des liens se nouent également entre les cégeps et les lycées techniques et les Instituts universitaires de technologie

(IUT) français. En 1974, quelques mois après la proclamation de la loi 22, le premier ministre Robert Bourassa signe un accord avec son homologue Jacques Chirac : le programme « francisation des ateliers et des laboratoires scolaires » va permettre à 1 700 professeurs de l'enseignement technique de participer à un stage pendant un mois en France.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la première mission de la coopération fut de soutenir le développement du réseau universitaire québécois. Nicole Dufresne, vice-doyenne aux affaires étudiantes de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, rappelait le rôle joué par les coopérants militaires français : ces jeunes universitaires effectuèrent leur service national en tant qu'assistants de recherche dans les établissements québécois. Entre 1965 et 1974, 1418 coopérants ont été affectés dans les universités et près de 500 en tant qu'experts dans les ministères². Des projets conjoints de recherche, les « projets intégrés », financés par la coopération intergouvernementale, permettent à 5 000 universitaires de prendre part à des missions d'enseignement ou à des séjours de recherche dans l'autre pays, et 2 000 bourses sont distribuées aux étudiants.

La situation change au début des années 1980. La crise économique conduit au désengagement financier de l'État : les budgets consacrés aux échanges sont réduits de moitié, les échanges de masse sont abandonnés. La coopération est dorénavant animée par les universités, et répond à de nouveaux besoins. Nicole Dufresne décrit ces transformations : « Nous avons évolué vers une relation de partenariat qui s'est déployée dans les années 1980-90. De part et d'autre, la relation universitaire France-Québec s'inscrit maintenant dans la recherche d'une valeur ajoutée aux offres nationales de formation et aux activités de recherche. »

Ces échanges répondent à l'internationalisation de la formation universitaire. Dans le contexte actuel de mondialisation, les universités sont poussées à intégrer une dimension internationale et interculturelle à leurs activités de recherche et d'enseignement : de plus en plus de programmes prévoient ainsi des cours à « profil international » ou des cursus conjoints. Pour encourager ces échanges qui permettent à l'étudiant d'effectuer une partie de son cursus dans une université d'accueil à l'étranger, les établissements français et québécois continuent à tisser leurs liens via la conclusion des accords bilatéraux. Roberto Gauthier a présenté comme exemple privilégié les actions menées par le Département des sciences de l'éducation et de psychologie de l'UQAC, qui développe depuis une dizaine d'années des échanges avec plusieurs institutions étrangères dont l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) d'Auvergne : stages interculturels de 2 semaines, stages de

formation pratique de 2 mois, séjours prolongés, qui impliquent le placement des étudiants en stage dans des écoles québécoises ainsi que la fréquentation de cours universitaires.

L'ESSOR DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La vitalité de la coopération franco-québécoise repose donc sur la mobilité étudiante, dont les chiffres connaissent une progression constante. Depuis 1984, le programme communément appelé « échanges CREPUQ » permet aux étudiants de poursuivre jusqu'à une année de cours à l'étranger tout en restant inscrits dans leur université d'attache. En 2003, 268 étudiants québécois et 1 313 Français prenaient part à ces échanges³.

Le nombre des thèses en cotutelle est également en augmentation. Cette formule permet à l'étudiant d'effectuer sa formation et ses activités de recherche dans deux universités, en France et au Québec, sous la responsabilité conjointe d'un directeur dans chaque pays. La thèse donne lieu à une soutenance unique, reconnue par les établissements partenaires. Depuis l'instauration de ce programme en octobre 1996, grâce à la signature d'une convention entre la CREPUQ d'une part, et la Conférence des présidents d'universités (CPU) et la Conférence des directeurs d'écoles et des formations d'ingénieurs (CDEFI) d'autre part, plus de 400 étudiants se sont prévalus de cette formation, ce qui fait du Québec le deuxième partenaire de la France derrière l'Italie. En 2004, l'Université Laval comptait par exemple 93 doctorats en cotutelle en cours, 58 à l'UQAM⁴.

Ce cadre institutionnel, qui peut s'avérer complexe au plan administratif dans les universités, demeure encore méconnu. Afin de remédier à cette situation, une association de docteurs et doctorants en cotutelle est en train de se constituer au Québec⁵ en 2005. Ses objectifs sont d'informer et de sensibiliser les universités, les organismes gouvernementaux et les autres institutions d'enseignement supérieur aux problèmes administratifs et financiers liés à la réalisation d'un doctorat en cotutelle, ainsi que de promouvoir cette formation et tous les autres programmes d'échanges universitaires franco-québécois.

Pour dresser un bilan global de la mobilité étudiante, il faut ajouter à ces programmes d'échange les étudiants français inscrits d'une manière individuelle et autonome dans les établissements québécois : ils sont ainsi près de 4 000 au total à poursuivre chaque année leur scolarité au Québec, et représentent plus de 20 % de tous les étudiants étrangers. Par ailleurs, on dénombre entre 800 et 900 étudiants universitaires québécois chaque année dans les établissements français.

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

La deuxième partie du colloque a donné la parole aux acteurs de ces échanges. Une douzaine d'étudiants de l'UQAC, l'UQAM, l'Université Laval et l'Université de Montréal, Français et Québécois, ont témoigné de leur expérience. Toutes les disciplines étaient représentées, soulignant la diversité des échanges : histoire, géographie, droit, travail social, plein air et tourisme d'aventure, art, administration, sciences de l'environnement, ethnologie, ressources renouvelables. Les retombées d'une telle expérience apparaissent évidentes : la poursuite des études à l'étranger permet de découvrir tant une nouvelle culture qu'un nouveau cadre de formation universitaire. Propice à une confrontation des savoirs, des idées et des techniques, l'échange est un outil pédagogique extrêmement enrichissant, qui permet à chaque participant de retour dans son pays d'origine de jeter un regard neuf et critique sur ses études et son développement personnel.

Divers programmes de soutien à la mobilité internationale ont vu le jour. Depuis 2001, l'instauration des bourses de mobilité par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), grâce à un budget annuel de 10 millions de dollars canadiens répartis entre les universités, a eu des effets bénéfiques sur la présence des étudiants québécois en France : ils étaient près de 700 à en bénéficier en 2003, soit un tiers de toutes les bourses MEQ distribuées⁶. Cette réussite appelle à une intensification du programme des bourses de mobilité, en dépit des pressions économiques qui pèsent sur le monde de l'éducation et qu'ont vigoureusement dénoncées les étudiants québécois au printemps dernier.

Alfred Pilon, secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) est venu présenter les différentes opérations de soutien offertes aux jeunes Québécois, s'appuyant sur un budget annuel de plusieurs millions de dollars canadiens. En particulier, le programme « Poursuite d'études collégiales et universitaires en France » (PECUF), mis en œuvre en collaboration avec le MEQ, permet à des centaines d'étudiants des universités et des cégeps de bénéficier chaque année d'un encadrement dans la préparation de leur séjour d'études : réunion préparatoire avant le départ, billet d'avion, obtention du visa et accueil en France. Le programme « Coopération institutionnelle et étudiante » (CIE) de l'OFQJ s'adresse en outre aux étudiants qui doivent réaliser un stage professionnel ou un séjour de perfectionnement dans le cadre de leur formation académique⁷.

Quant au Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ), il contribue modestement à la promotion de ces échanges, s'appuyant sur un budget annuel opérationnel de quelque 70 000 dollars canadiens : soutien à la mise en place de cursus intégrés, un certain soutien aux

jeunes doctorants, soutien à la mobilité professorale⁸. Chaque année, un colloque est organisé, alternativement en France et au Québec, sur des thèmes touchant à la coopération.

Lors de son intervention, Benjamin Latouche comparait les dispositifs d'accueil des étudiants étrangers au Québec et en France. Aux étudiants désireux d'effectuer un séjour dans l'Hexagone, il insiste sur le rôle de certains organismes publics français, comme le Conseil régional des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ou la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui verse une aide au logement à laquelle sont éligibles les étudiants étrangers en mobilité. Il souligne également l'importance des syndicats étudiants et du milieu associatif dans les universités, qui constitue un moyen idéal pour faire des rencontres et s'adapter à la société française⁹.

LES ENJEUX DE LA MONDIALISATION DU SAVOIR

Si la coopération franco-québécoise démontre une certaine vigueur, elle est confrontée à de nouveaux enjeux et s'inscrit aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation du savoir. Le phénomène de la mobilité étudiante est en effet en plein essor : on comptait en 1980 environ 900 000 étudiants étrangers dans le monde, chiffre qui a aujourd'hui doublé. Ce marché de la formation supérieure est devenu un enjeu de compétition économique et politique, où s'affrontent principalement les États-unis, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Canada et la France. Chaque année, les États-Unis accueillent 550 000 étudiants étrangers, 850 000 en Europe. Ainsi, on évoque de plus en plus l'existence d'un « marché mondial de la formation ».

Les pouvoirs publics en France sont conscients de ce fait : plusieurs rapports de l'Assemblée nationale – aux titres d'ailleurs évocateurs : *Les Boursiers étrangers en France : errements et potentialités*, *L'Accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative?* – ont été présentés¹⁰. En 1998, l'agence EduFrance est créée afin de répondre aux besoins des étudiants en mobilité. Diverses prestations sont proposées aux étudiants, comme un encadrement au début du séjour et une aide à l'inscription administrative. En 2003, le nombre d'étudiants en mobilité en France était estimé à 240 000 sur les 2 200 000 étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur français¹¹.

Pour sa part, le Québec accueille aujourd'hui 20 000 étudiants étrangers parmi les 250 000 étudiants inscrits dans ses établissements universitaires. Ces statistiques soulignent l'attractivité des universités québécoises qui ont vu le nombre de leurs étudiants étrangers doubler en dix ans. Tous les établissements, soumis à ce contexte de concurrence internationale, doivent développer continuellement leurs politiques d'accueil pour attirer davantage les

étudiants étrangers. Yves Guay, à la Direction des relations internationales de l'Université de Montréal, énuméra les différentes mesures mises en œuvre par son établissement pour favoriser l'essor des échanges internationaux : exemption des frais majorés pour tous les étudiants étrangers inscrits au doctorat, développement des cotutelles de thèse avec d'autres pays européens que la France, signature d'accords bilatéraux, cours dispensés à l'étranger. Les régions prioritaires sont l'Europe, l'Amérique latine, la Chine. L'Université de Montréal, qui accueille 5 000 étudiants étrangers originaires de 125 pays, poursuit également sa politique de *Internationalization at home*, qui passe « notamment par l'embauche de professeurs formés à l'étranger, par le développement de la mobilité professorale avec des partenaires privilégiés, par la présence d'étudiants étrangers dans les salles de cours et par une révision des programmes afin d'y intégrer les plus récentes dimensions internationales de la discipline ».

Dans ce paysage d'intense compétition et de concurrence à l'international, souvent dominé par la formation universitaire en anglais, les universités françaises et québécoises doivent s'appuyer sur leur complémentarité et l'usage commun de la langue française pour développer davantage d'outils de coopération bilatérale dans les domaines scientifiques et universitaires.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce colloque a vu la participation des intervenants suivants : Nicole Dufresne, vice-doyenne aux Affaires étudiantes de la Faculté d'éducation physique et sportive de l'Université de Sherbrooke, Yves Guay, conseiller à la Direction des relations internationales de l'Université de Montréal, Roberto Gauthier, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, Alfred Pilon, secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, Antoine Khater, professeur des universités, détaché par les ministères français de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères pour la coopération universitaire au Québec, Benjamin Latouche, étudiant de maîtrise en service social à l'Université de Caen en mobilité à l'Université de Montréal, Sylvette Guillemard, professeure à l'Université Laval et Samy Mesli, étudiant au doctorat en histoire à l'UQAM.

2. J. Portes, « Les coopérants militaires français au Québec », communication prononcée lors du colloque *Les 40 ans de la doctrine Gérin-Lajoie*, organisé par la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec à l'UQAM, Montréal, 18 mars 2005. Article à paraître, p. 19.

3. Source : CREPUQ. Depuis 1984, près de 3 000 étudiants québécois et 12 000 Français ont participé aux échanges CREPUQ.

4. Ces chiffres ont été compilés par Antoine Khater.

5. L'Association pour la formation doctorale en cotutelle France-Québec, née sous l'impulsion d'Antoine Khater, est en cours de constitution sous la direction de Mathieu Devinat, professeur à l'Université de Sherbrooke et de Sylvette Guillemard, professeure à l'Université Laval.
6. D. Monière, « Les hauts et les bas de la mobilité étudiante entre la France et le Québec », *CCIFQ, 1984-2004. Vingt ans d'histoire*, Paris, Éditions Navis, 2004, p. 31
7. Consulter le site Internet de l'OFQJ au <http://www.ofqj.gouv.qc.ca/>
8. Consulter le site Internet du CCIFQ au <http://www.ccifq.org/>
9. B. Latouche, *Les Étudiants étrangers et les aides publiques accordées en France et au Québec*, mémoire de maîtrise en Intervention sociale et développement, Université de Caen, 2005, 117 p.
10. M. Alliot-Marie, *Les Boursiers étrangers en France : errements et potentialités*, Les Documents d'information de l'Assemblée nationale, 1997, 61 p. ; A. Claeys, *L'Accueil des étudiants étrangers : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, Documentation de l'Assemblée nationale, 1999, 129 p. ; E. Cohen, *Pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers, diagnostics et propositions*, Paris, La Documentation française, 2001.
11. B. Latouche, *op. cit.*, p. 13.